



Vol. II, No. 40.

MONTREAL, JEUDI 20 JUIN 1872.

ABONNEMENT, .. \$2.00
PAR NUMERO, .. 5 Cents

SERA EN VENTE LA SEMAINE PROCHAINE!

DIALOGUE

sur

UNE QUESTION IMPORTANTE

PAR

UN CATHOLIQUE

LIMITÉ A CINQ MILLE.

DÉJA VENDU : QUATRE MILLE.

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE..... 15 Cts.
A LA DOUZAINE.....\$1.20.

FEUILLETON DU FRANC-PARLEUR.

LE

CHASSEUR DE PANTHERES

PAR ERNEST CAPENDU.

XXIX

La France

(Suite)

Une foule immense encombrait les abords de Beyrouth, et bordait le chemin qui conduit de cette ville à la forêt des Pins. Cette foule empressée, heureuse, animée, faisait retentir l'air de clameurs délirantes. Des regards, obscurcis par des larmes de

joie, se levaient vers le ciel et semblaient lui envoyer un témoignage de gratitude.

Pas un seul musulman ne se montrait parmi ces rangs pressés. Tous ceux qui étaient là étaient chrétiens. Des femmes, des enfants, des vieillards, des jeunes filles aux traits fatigués, au visage amaigri, aux yeux flétris, aux joues creuses et pâles, aux lèvres décolorées, aux mains décharnées, élevaient vers Dieu un doux concert d'actions de grâce.

Puis cette foule s'ouvrait, s'écartait en frémissant, en battant des mains, et l'on entendait sonner les clairons, résonner les tambours, et l'on voyait s'avancer, rapides, le sac au dos, le fusil sur l'épaule, les piquets de campement surmontant les képis, les baïonnettes reluisant, des chasseurs à pied, des zouaves, des troupes de ligne.

C'étaient les soldats de la France qui foulèrent sous leurs pieds le sol ensanglanté de cette Syrie à laquelle ils apportaient le calme, la sécurité et la protection. C'était la population maronite tout entière accourue pour fêter ses vengeurs et ses protecteurs.

Soldats et officiers s'avançaient ruisselant de sueur sous un soleil de feu, supportant la fatigue en souriant, le front haut et fier, répondant à l'émotion poignante de la foule par des regards pleins de promesses, par des paroles de consolation et d'encouragement.

Le soir, la division française campait dans la forêt; les soldats dressaient leurs tentes, faisaient leur cuisine, préparaient leurs armes, riaient, chantaient, fiers de la mission sainte qui leur était confiée. Bientôt une troupe de cavaliers maronites fut signalée. C'était une députation des principaux chefs chrétiens qui venait complimenter le général.

Reçus par M. de Beaufort-d'Hautpoul, l'un d'eux lui adressa le discours suivant :

“ Général,

“ Les principaux représentants de la nation maronite viennent vous offrir leurs hommages, leurs

respects, et vous souhaiter la bienvenue, à vous et à vos vaillantes troupes ! Vous le savez, général, depuis des siècles la France nous a pris sous sa protection. On nous appelle les *Français du Liban*, et on a raison, car si nous ne sommes pas Français d'origine, nous le sommes par le cœur et par les croyances. Nos bras et nos cœurs sont à vous : trop heureux si vous pouviez disposer de nous comme de vos propres soldats.

Le général leur répondit quelques-unes de ces paroles franches et cordiales comme il sait en dire, car le général de Beaufort-d'Hautpoul est l'un de nos officiers généraux les plus instruits et les plus dignes d'exciter la sympathie.

Tandis que cette scène touchante avait lieu au camp des Pins, la population turque de Beyrouth était plongée dans la stupeur, et le gouverneur lui-même paraissait fort embarrassé de sa contenance et de sa personne.

Des groupes parcouraient les rues : ces groupes, silencieux, inquiets effarés, lançaient de sombres regards sur les maisons chrétiennes ; mais la peur, plus que la menace, était peinte dans l'expression de ces prunelles flamboyantes. Deux hommes vêtus en Européens ou pour mieux dire en Anglais, car le costume adopté par nos voisins d'outre-Manche ne peut se méconnaître, même à l'étranger, marchaient au milieu de cette foule et souriaient amicalement aux Turcs effrayés. Ces deux hommes étaient M. Paterson et sir William.

« Aoh ! disait sir William : voici les Français en Syrie, sauvez-vous monsieur Paterson ? »

— Ils n'y resteront pas longtemps, cher ami répondit le digne négociant.

Groyez-vous ?

— L'Angleterre ne saurait le souffrir. D'ailleurs que veulent ces Français ? Protéger les Maronites et opprimer les Druses ? Mais les Maronites sont des bandits, des lâches, des misérables et les Druses sont des gens de cœur et d'honneur. On les a calomniés, les malheureux. Aussi notre devoir à nous est-il de les protéger et de les conserver comme amis. Vous ne savez pas, sir William, ce que les Druses peuvent faire pour nous ! Pensez donc, avant 1830, les Anglais ne pouvaient voyager dans le Liban qu'avec un passeport visé par les consuls de France ! N'était-ce pas honteux ? En 1840, heureusement, l'Angleterre a conquis ses droits, et elle ne les abandonnera pas ! Tous ces Français partiront d'ici sur un signe de la chambre des Communes. Il va y avoir une petite stagnation dans les affaires, et puis ensuite tout reprendra son cours.

— A propos d'affaires, dit sir William, et les vôtres ? Etes-vous enfin rentré dans vos diamants ? Esau vous a-t-il remboursé ?

— Non, mais il me remboursera.

« Il est donc riche encore ? »

« Certainement. »

« Comment cela ? Je le croyais ruiné ! »

« Ces juifs ne le sont jamais. Ils en ont l'air parfois, mais au fond il sont toujours riches. Esau avait des trésors cachés à Deir-el-Kamar, dans sa maison

en dehors de la ville. J'ai su cela par un de ces anciens serviteurs qui l'avait espionné. J'ai tout dit à Esau, le menacé de faire fouiller son jardin. Quand il a entendu cela, il a pâli, il a frémi et il s'est exécuté. Il m'a fait une promesse de paiement que j'ai là, et qui est remboursable dans deux jours. Il payera. »

« Vous vous trompez, dit une voix sonore. »

« Hein ? » fit M. Paterson en se retournant.

Un homme était devant lui.

« Esau ne payera pas ! dit cet homme. »

« Abou'l-Abbas ! dit M. Paterson. »

« Moi-même ! Vous me croyiez mort ! je suis heureux de vous apprendre que je suis en parfaite santé. »

« En bien reprit M. Paterson, qu'est-ce que vous dites ? qu'Esau ne payera pas ! »

« Certes, je le dis ! »

« Pourquoi ? »

« Parce qu'il est mort ! »

« Esau ? »

« Oui, il est mort de saisissement en apprenant le meurtre de Noémie sa fille. »

« Mais... mais... mais... fit M. Paterson en pâlisant. S'il est mort, il n'a emporté ce qu'il possédait. »

« Les trésors ont été volés par un parti de Druses errant de la montagne. »

« Qu'en savez-vous ? »

« Ces Druses ont été surpris, attaqués et pris par quelques braves chrétiens, à la tête desquels je me trouvais. Ils ont tout avoué, ils emportaient les richesses trouvées dans le jardin du juif. »

« Mais ces richesses... »

« Les Maronites vainqueurs s'en sont emparés. C'était de bonne prise et ils ont bien droit, ce me semble, à quelque indemnité. »

« Je perdrais mon argent ! s'écria le négociant. »

« Il faut bien que vous perdiez quelque chose, mon cher monsieur Paterson, et cette fois vous perdrez sans espoir de rentrer jamais dans cette perte : je suis encore heureux de vous apprendre cette autre bonne nouvelle. »

Et Abou'l-Abbas, laissant l'Anglais suffoqué par cette nouvelle désastreuse, tourna sur ses talons et alla rejoindre un petit groupe qui, stationnant à quelque distance, paraissait l'attendre. Ce groupe était composé d'Olivier de Cast, d'Henri de Ville-neuve, de Victorine et d'Aïchouhâ.

« Demain, dit le chasseur de panthères en rejoignant ses amis, le *Borysthène* appareille pour retourner en France. »

« Demain, s'écria Henri en pressant Victorine sur son cœur, nous partirons, nous quitterons cette terre maudite. »

« Et toi, pauvre femme, dit Olivier en regardant Aïchouhâ, que feras-tu ? »

« J'ai fait un serment, dit-elle, et ce serment, je le tiendrai. J'ai juré que si ton Dieu te sauvait, je le reconnaîtrais pour le mien. J'ai juré que si tu sortais vivant de Damas, je me ferais chrétienne ! Laisse-moi te suivre en France. Il y a là de saintes femmes qui prient pour ceux qui souffrent : je join-

drai mes prières aux leurs, et le Dieu des chrétiens entendra peut-être ma voix ! ”

Le lendemain, en effet, le *Borysthène* partait pour Marseille et emportait à son bord les deux Français, Victorine et Aïchouhnâ. Henri et Victorine allaient demander aux lois de la mère-patrie la consécration de leur amour si douloureusement éprouvé ; Olivier allait se reposer de ses fatigues et se remettre de ses blessures ; Aïchouhnâ allait-elle, demander au cloître l'expiation de ses erreurs, religieuses.

Abou'l-Abbas demeurait en Syrie. Le chasseur de panthères voulait se ranger sous le drapeau des soldats de la France.

Quelques mois après son départ. M. de Cast recevait cette lettre qu'il fit publier par quelques grands journaux, et que je place à la suite de mon récit ;

“ Beyrouth, 22 mars

“ Comment vous peindre l'inquiétude qui règne ici, depuis que le dernier paquebot a apporté la nouvelle que l'occupation française n'était prolongée que jusqu'au 5 juin ? On voudrait y croire, et tout cependant vient confirmer cette déception : La politique anglaise, qui ose dire à la face du monde qu'elle protège les Druses, va donc prendre le dessus, et la population chrétienne, qui ne lui accorde ni ses sympathies ni sa confiance, se prépare à émigrer en masse. Dans peu de mois la Syrie, qui semblait rattachée comme par miracle à la civilisation européenne, sera définitivement un pays perdu. Mais le gouvernement de la France sera à l'abri de tout reproche ; il aura tout fait pour le sauver, et Dieu qui juge les gouvernements et les nations comme les simples particuliers, lui tiendra compte de ses efforts, de ses sacrifices.

“ Rien n'a été fait, jusqu'ici, malgré toutes les promesses du pouvoir turc. Depuis sept mois, le sang des seize mille chrétiens massacrés demande vengeance et l'on délibère encore ! que dis-je, on délibère ! on nie déjà les crimes, on innocente les assassins, et l'impunité qu'ils entrevoient derrière ces détails interminables qui sauvent leurs têtes, les rendra plus hardis qu'auparavant : on peut prévoir de nouvelles luttes et de nouveaux crimes.

“ Lord John Russelle a dit à la chambre des lords, à Londres, que si la politique française était de soutenir les Maronites et les chrétiens de tous les rites, la politique anglaise devait être de soutenir les Druses. Jamais antagonisme n'a été mieux posé, et pour justifier sa politique, lord John Russelle a dû nier toutes les horreurs commises en 1860 : peu s'en est fallu qu'il ne représentât les chrétiens comme les agresseurs ; il s'est contenté de dire qu'il n'avaient pas ses sympathies.

“ Et il l'a dit en face de ces mêmes lords qui, il y a quelques mois, organisaient à Londres un comité syrien pour ouvrir une souscription en faveur de la nation malheureuse que la France est venue protéger de ses armes ! Mais si l'égoïsme n'a pas la

puissance de changer les opinions du jour au lendemain, combien de ses auditeurs ont dû être en désaccord avec lui, et ne l'entendre même qu'avec indignation ! J'ai entre les mains une pièce émanée de ce comité syrien de Londres, dont lord Strafford de Radcliffe était le président, dont le marquis de Clanricade, lord Elburg, lord Stanley, etc., étaient les principaux membres, et au dos d'un carte préparé pour recevoir les noms des souscripteurs à l'œuvre d'humanité, je trouve un précis des faits qui y ont donné naissance et qui est ainsi conçu :

16,000 chrétiens assassinés, torturés, mis à mort sous les yeux de leurs familles ; M. Graham et d'autres missionnaires mutilés et leurs corps privés de sépulture.

3,000 femmes chrétiennes, mariés ou non mariés, vendues dans les harems pour quelques shilings.

70,000 à 80,000 personnes environ, dont 20,000 veuves et orphelines, réduites à la misère.

Persécutions religieuses, tortures, assassinats pillage, incendie, viol, rapt, des milliers de chrétiens contraints à abjurer le christianisme pour embrasser l'islamisme. Voilà les horreurs qu'il faut redire pour faire comprendre le but charitable que se propose l'association.

Le comité de Londres pourrait ajouter aujourd'hui que ces infortunes n'ont pas encore été soulagées : les souscriptions de la France ont pourvu à leurs premiers besoins pendant l'hiver qui vient de s'écouler ; mais leur avenir est encore incertain, leur situation est toujours précaire. M. l'abbé de Lavigerie, directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient, pendant son court séjour à Beyrouth, avait décidé la construction d'un orphelinat où 350 jeunes filles, sans famille depuis les massacres, auraient trouvé un asile contre la prostitution ; déjà les bâtiments s'élevaient jusqu'à hauteur d'homme, mais à la nouvelle que les troupes françaises allaient abandonner la Syrie, le comité de l'Œuvre des écoles d'Orient a rappelé les fonds qu'il avait envoyés et abandonné sa charitable entreprise. Les orphelines du Liban devront être envoyées en France, où les suivront les dignes sœurs de charité qui les avaient recueillies depuis quelques mois.

Si rien ne vient changer les conseils et les décisions de l'Europe, tous les établissements chrétiens fondés avec tant de peine dans les villes du littoral seront abandonnés avant que l'armée française s'embarque.

Ismail-Pacha, dont le nom est indissolublement lié dans l'histoire de l'héroïque défense de Kars, quitte demain la Syrie et le service turc pour se retirer en Angleterre. Il passera par Paris.

Je vous ai dit dernièrement que le sultan envoyait à Fuad-Pacha, comme témoignage de sa haute satisfaction, un sabre d'honneur enrichi de diamants. Ce don impérial est arrivé à Beyrouth avant-hier et a été remis immédiatement à son destinataire par un pacha, envoyé extraordinaire de la Sublime-Porte. Une salve de vingt et un coups de canon, tirée à la caserne turque, a annoncé à toute la ville cette faveur insigne du très-haut et puissant sei-

gneur. Malheureusement, ce n'est pas avec ce beau sabre que Fuad-Pacha tranchera le nœud de la situation. ”

Dois-je maintenant écrire ici le mot FIN ? Je le voudrais ; mais, hélas ! le titre même de mon livre s'y oppose.

Episode des massacres de Syrie, ai-je dit. Oui, sans doute, *l'Episode* est terminé, mais les *massacres* ? Tant que les baïonnettes française seront dans le Liban, les massacres cesseront d'avoir lieu ; mais si la France, contrainte par la volonté de l'Europe, retire ses soldats, ce n'est pas le mot FIN qu'il faudra écrire après le mot *massacres*, ce sera le mot SUITE.

Mas Dieu est grand et la France est puissante. Espoir donc à ceux qui souffrent !

FIN.

Une publication infâme.

Le nommé John Robert Martin, de la Province d'Ontario en venant demander à la législature fédérale le lavage de son honneur conjugal, a fait preuve d'une grande immoralité de cœur et d'esprit. Il nous semble que son procès dans la Cour des Plaids Communs, du Comté de York, contre le débaucheur de sa femme, avait mis à jour une procédure assez ordurière pour qu'il ne fut pas nécessaire d'en étaler le contenu aux yeux d'une chambre d'assemblée.

Il paraît que certaines consciences protestantes ne se font guère scrupule sur cet article, et s'accrochent très commodément de ces redressements constitutionnels.

Quoiqu'il en soit nous n'avons pas à nous occuper de lui, sa cause est jugée et l'insuccès de ses démarches lui aura fourni une triste expérience.

Victime, il voulait se faire indemniser d'un tort irréparable ; la honte lui est échue en partage, il est récompensé au delà de ses espérances.

Ce que nous regrettons, ce n'est pas assurément la déconfiture du pétitionnaire Martin, mais c'est plutôt le scandale que cet incident a répandu dans le public.

Et ici nous devons formuler cette grave accusation contre le premier corps législatif du pays, contre les Sénateurs du Parlement Fédéral.

Appelés à faire droit à la requête de John Robert Martin, ces hauts fonctionnaires publics ne se sont pas contentés d'examiner à huit clos les pièces du procès de la Cour des Plaids Communs, du Comté de York, qui avaient été produites au soutien de la supplique.

Au contraire ils ont recommencé l'enquête dans cette sale affaire, et après avoir entendu de leurs oreilles des turpitudes sans nom, ils n'ont pas craint d'ordonner l'impression de ce dossier d'infamie dans les deux langues, et de le répandre à profusion dans toute l'étendue de la Puissance.

Nous ne sachons pas, suivant nos informations, qu'aucune voix honnête et catholique ait protesté contre cette immoralité publique.

C'est un triste signe des temps que de constater une aussi cruelle indifférence parmi un corps composé de vieillards à la porte du tombeau.

En présence de pareil faits, on se demande avec inquiétude ce que nous allons devenir, si non-seulement des législateurs se contentent d'encourager des principes athées, mais se font un cruel plaisir de semer l'immoralité à pleines mains au sein des familles, au moyen de productions autorisées et sanctionnées.

Quoi ! il est défendu de laisser passer la frontière à tout livre obscène et tout objet contraire aux bonnes mœurs est confisqué par les autorités douanières qui ont droit d'en punir le propriétaire ou le détenteur, et la législature fait imprimer et distribuer de pareilles saletés qu'une femme de mauvaise vie ne saurait lire sans rougir !

Assurément il y a là matière à réflexions et à craintes sérieuses pour l'avenir de nos enfants.

Le bill de Divorce Martin.

Admis en toute franchise au Sénat, le bill de divorce Martin a subi un rude échec à la Chambre des Communes.

C'est la première fois que les députés catholiques de ce pays sont appelés à voter sur une aussi grave question.

Leur conduite en cette circonstance a été digne et louable et en repoussant unanimement l'introduction d'un principe aussi subversif à l'ordre religieux et civil, ils ont fait un acte qui honore la dignité de leur nom de chrétien. Nous leur sommes donc reconnaissant d'avoir su affirmer ainsi publiquement une vérité morale et publique tout en accomplissant le devoir que leur dictait la conscience.

En justice, nous devons donner tout spécialement crédit à l'hon. A. A. Dorion, pour sa généreuse initiative en cette affaire.

Son attitude dans la célèbre question de Ecoles du Nouveau-Brunswick, lui avait déjà gagné les sympathies des catholiques de la Province de Québec.

Sa manière franche et sans ambages avec laquelle il a traité le Bill de divorce "Martin" n'a fait que consolider la bonne réputation qu'il vient de conquérir aux yeux de ses compatriotes.

Si nous en croyons des rumeurs plus ou moins accréditées, ce monsieur se serait décidé à rentrer dans la vie privée.

Ce serait une perte pour la politique canadienne, qu'il sera difficile de réparer.

Les hommes de sa force morale et intellectuelle sont rares au sein de nos assemblées délibérantes.

Il est à espérer qu'il réfléchira sérieusement avant d'en venir à une décision aussi grave.

Quoiqu'il en soit, et malgré que nous ayons différé de tout temps d'avec lui sur presque toutes les matières politiques, nous ne pouvons cependant nous empêcher de lui rendre le témoignage, que les derniers actes de sa vie parlementaire, sont ceux d'un honnête homme, d'un bon patriote et d'un véritable défenseur des libertés religieuses de l'Eglise à laquelle il se fait honneur d'appartenir.

Un hospice pour les infirmes.

Si la Corporation de cette cité, au lieu de dépenser des millions dans des entreprises que réprouvent le sens commun, la nature du climat, le chiffre de notre population et la modicité de nos ressources, employait le surplus de ses

revenus à la création de quelques établissements philanthropiques, elle encourrait certainement moins de blâme, tout en s'attirant la reconnaissance des intéressés et des citoyens.

Au nombre de ces institutions, nous devons mentionner plus particulièrement la fondation d'un hospice pour les infirmes.

Le spectacle journalier de ces misères humaines s'exhibant orgueilleusement à tous les coins de nos rues et sur nos places publiques, n'a rien de bien attrayant pour l'œil des passants, et est peu honorable pour l'esprit de charité de notre population.

Certes, nous plaignons de tout cœur ces mendiants forcés, ces malheureux déjetés de la nature, ces parias de la société, qui implorent sur le perron de nos églises, la compassion publique.

Mais nous croyons, avec le grand nombre, que ces misères humaines seraient cent fois mieux soulagées dans un hospice spécial, qu'elles le sont aujourd'hui par l'égoïsme et l'indifférence de notre époque.

D'ailleurs, si une loi parlementaire très sage, a pourvu par des clauses pénales, à la défense des exhibitions publiques de monstres humains que la Faculté médicale appelle les *lusus naturæ*, nous ne voyons pas comment une ordonnance municipale ne pourrait cacher à la curiosité publique ces victimes que la nature, les accidents ont rendu méconnaissables.

On le sait, certaines natures impressionnables se passionnent malheureusement trop souvent pour la vue attendrissante de ces infirmités.

Les résultats en sont connus, les preuves en sont palpables et convaincantes.

Aussi, sommes-nous loin de supposer que l'incurie et l'insouciance de nos édiles iront au point de contribuer à l'augmentation, dans notre ville, de cette classe de déshérités.

Qu'une seule voix philanthropique se fasse entendre à ce sujet dans notre Conseil de Ville, et nous sommes assuré que le Séminaire avec son esprit de *libéralité ordinaire*, s'empressera de remplir à la lettre l'une des obligations imposées par sa charte.

Chronique.

BAZAR ET ST-PIERRE.

Comment m'y prendre pour dire que j'ai vu un bazar comme en voit rarement? Si je dis qu'il est beau, on me dira, ce n'est pas nouveau. Si je l'appelle magnifique, splendide, superbe, etc., etc., que dirais-je de neuf? Est-ce que tous les bazars ne sont pas déclarés superbes, splendides et magnifiques?

J'ai beau me torturer l'esprit, repasser toutes les expressions usitées, consulter le répertoire des journalistes rapporteurs, peser les épithètes consacrées à la louange des séances, des concerts, des soirées dramatiques, des bazars, etc., je ne trouve rien, mais rien de rien qui puisse exprimer dignement combien le bazar que j'ai vu hier, que je verrai demain, après-demain, tous les jours jusqu'au 24 inclusive-ment, excelle sur tous les beaux, les magnifiques, les splendides et les superbes bazars *présents, passés, futurs, nouveaux*. Le mot *féerique* m'irait assez; seulement mon coquin de voisin n'a que cela en bouche; il ne voit, il n'entend jamais que du *féerique*, ce qui, à mon sens, rapetisse le *féerique* à

l'égal des pauvres autres expressions que je viens de souligner.

C'est tout de même embarrassant de ne plus savoir au juste ce que signifient les mots, surtout des mots appartenant à la métaphysique la plus pure, comme ceux de *joli, beau, magnifique*, etc. Je désavoue de toutes mes forces cette perversion des mots, et j'avertis d'avance le public savant que dès que nous aurons notre *Académie Française*, je ferai à l'illustre corps une humble supplique le priant de couper court à un si funeste abus. Les immortels, si ce ne sont pas des gallicans à prétentions ultramontaines, car ces sortes de gens ont un faible pour les académies, sentiront que cette profanation innocente des mots entraîne la confusion sur le terrain des idées et des principes, et ils feront en sorte que les mots et les choses reprennent leur assiette.

En attendant l'évènement fortuné des immortels, je reviens à mon bazar et j'en parle comme je puis.

Je dis qu'il est généreux, riche, noble et religieux. Généreux, c'est la générosité la plus pure qui l'a organisé, cette générosité qui donne le nécessaire parce que la fortune ne lui a pas laissé de superflu. Riche, à cause de la variété du nombre et de la valeur des objets. Noble, parce qu'il a pour but une bonne œuvre et qu'il est noble, très noble même de faire le bien. Religieux, puisque le produit est destiné à embellir une Eglise, l'Eglise St. Pierre.

J'ajoute que ce bazar est *harmonieux*, et j'ai mes raisons. Il y a 25 ans, les citoyens du faubourg Québec n'avaient ni pasteurs, ni temple. Pourquoi? Ils étaient pauvres! Or voilà qu'un jour que la Providence avait fait dans sa bonté, arrivent, au milieu de ces pauvres gens, des Pères Oblats, n'ayant pour toute richesse que le zèle de la maison de Dieu. Ces Oblats vont aux ouvriers, ces ouvriers vont aux Oblats, quelques paroles mystérieuses sont échangées: *Bethléem, Nazareth, Calvaire, résignation, amour, renoncement, vallée de larmes, ciel, espérance*. Au langage on se reconnaît pour des membres de la même famille; on se serre affectueusement la main et l'on se met à l'œuvre, à l'œuvre des âmes, la grande harmonie de la création. Et depuis l'œuvre se continue, se complète chaque jour; parce que le dévouement des Oblats et la générosité des citoyens du quartier continuent à s'harmoniser admirablement. Quand un besoin nouveau se fait sentir, cette belle et sublime harmonie invente une industrie pour y faire face, mais, toujours, cette industrie, qu'elle ait nom *quête, concert, soirée ou bazar*, est *généreuse, riche, noble, religieuse et harmonieuse!*

Pourque cette harmonie soit, je ne dis pas *achevée*, mais vaste comme la ville, que faut-il? Que les personnes charitables des autres quartiers viennent en foule prendre une part généreuse à cette bonne œuvre.

Jeudi prochain, le 20, à 3 heures P. M. aura lieu le tirage des billets de la grande loterie, l'occasion est favorable, qu'on en profite pour se rendre à la Maitrise St. Pierre. On n'a pas à craindre, on sera là en pays de connaissance. D'ailleurs, afin d'ôter tout prétexte aux timides, je vais de suite leur présenter les dames organisatrices du bazar, lesquelles sont d'une politesse et d'une amabilité qui n'ont pas d'égal que leur dévouement.

A la grande loterie, Mesdames Derome, Duclus, Laforce, Carle, etc. A la petite loterie, Mesdames Lacas, Lechevalier, Favie etc. A la table de toilette, Mesdames Beriault, Hart Spéard, Touchette, Vigeant, Boyce, Mathieu, etc. Aux rafraîchissements, Mesdames Hurteau, Berthiaume, Lamarche, L'africain, Poulin, Carle, etc.

J'allais tirer mon salut sans mentionner une particularité heureuse. Au bazar, tous les billets sont gagnants ; car ceux à qui le sort n'accorde rien, la Providence se charge de les récompenser.

Au revoir ! N'oubliez pas le lieu du rendez-vous. Tous les soirs de la semaine et jeudi, à 3 heures P. M., à la Maîtrise St. Pierre.

A. P. L. C.

Le Sport.

Le tir à Wimbledon, Angleterre.

Cette année encore, le Canada envoie ses meilleurs tireurs pour le représenter au grand concours annuel qui a lieu à Wimbledon, Angleterre.

L'année dernière, les hommes avaient été choisis dans la Province d'Ontario, mais dorénavant ils seront pris parmi les quatre provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.

C'est un des meilleurs moyens d'encouragement pour nos volontaires, qui ne manqueront pas de le reconnaître.

Afin d'avoir les meilleurs tireurs, des parties ont eu lieu, il y a deux semaines, dans les quatre provinces déjà nommées.

Les noms des dix compétiteurs qui ont fait le plus de points dans chaque province ont été envoyés à Ottawa et vingt d'entre eux ont été choisis pour les honneurs. Voici leurs noms :—Langstroth, N. B., 266 ; Ferguson, Q., 264 ; Bell, O., 258 ; McAdams, N. B., 255 ; Sheppard, O., 254 ; Thomas, Q., 253 ; Holwell, O., 253 ; Aitken, O., 252 ; Watt, Q., 251 ; Turnbull, Q., 250 ; Pullen, N. B., 248 ; Larkin N. B., 246 ; Johnston, N. B., 245 ; Shand, N. E., 244 ; Hickey, N. E., 243 ; Shaw, Q., 242 ; Smith, O., 238 ; Adam, O., 238 ; Copping, Q., 237 ; Worsley, Q., 236 ; et Baynes, comme capitaine, Q., 235.

Nous donnons maintenant le résultat officiel. Comme nos lecteurs le verront, la Province de Québec a le meilleur total. Nous regrettons de ne pas trouver un seul nom français parmi ceux qui ont été engagés dans cette partie.

Il y a pourtant des Canadiens qui peuvent compter autant sinon plus que leurs camarades d'origine étrangère. Nos officiers devraient pousser leurs hommes à pratiquer fréquemment, c'est une chose nécessaire et utile à connaître.

Les camps devant bientôt commencer, nos volontaires trouveront là l'occasion de pratiquer et surtout d'apprendre les règles du tir.

Voici maintenant le résultat officiel.

Les noms de ceux dont le grade n'est pas donné sont simples soldats ou volontaires.

QUÉBEC.

Rang et nom.	Total.
Joseph Ferguson, Carabiniers G. T.....	264
Quartier-maitre Thomas, 54è. Bat.....	253
Capitaine Watt, Carab. G. Tronc.....	251
Sérgent Turnbull.....	250
Sérgent Shaw, 54è. Bat.....	242
John Copping, Comp. d'inf. Rawdon.....	237
Major Worsley, Etat-Major de la Milice...	236
Capitaine E. A. Baynes, Artillerie de la garnison de Montréal.....	235
Sous-lieutenant Trihey, Carab. G. T.....	235
Capitaine Morgan, 8è. Bataillon.....	224

Total..... 2.417

Moyenne 241.70.

ONTARIO.

Bell, 10è. Royaux.....	258
Sheppard, 10è. Royaux.....	254
Lieutenant Holwell.....	253
Assist. Chirurg. Aiken, 37è. Bat.....	252
Smith, 30è. Bataillon.....	238
Sous-lieutenant Adam, 13è. Bat.....	238
Capitaine Thompson, 19è. Bat.....	233
Sérgent Omand, 13è. Bat.....	230
Sous-lieutenant Bailey, 10è. Royaux.....	218
English, 13è. Bat.....	216

Total..... 2.390

Moyenne, 239.

NOUVELLE-ECOSSE.

Caporal J. Larkin, 63è. Bat.....	246
Capitaine Shand, H. & G. A.....	244
Caporal Hickey, 63è. Bat.....	243
Sérgent T. Connors, 63è. Bat.....	233
Sérgent J. G. Corbin, 63è.....	229
Sérgent J. Sheppard, 63è.....	228
Sérgent Eagan, 63è.....	226
Bent, Bataillon Cumberland.....	221
Caporal R. Power, 68è. Bat.....	220
Eaton, 68è. Bat.....	208
Almon, 63è.....	204

Total..... 2.300

Moyenne 230.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Trompette Langstroth, Caval. N. B.....	266
Major McAdam, 74è. Bat.....	255
Caporal Pullen, Artillerie.....	248
Sous-lieutenant Johnson, 71è. Bat.....	245
Chirurgien Vail, 71è.....	231
Lieut. Colonel Berris, 71è.....	222
Capitaine Arnold, 71è.....	218
Sérgent Sherwood, Cavalerie.....	213
Lieutenant Congle, 71è. Bat.....	199
Capitaine Hallet, Cavalerie.....	182

Total..... 2.279

Moyenne 227.90.

Province de Québec.....	2417	Moyenne.....	241.70
" Ontario.....	2390	"	239.00
" Nouv.-Ecosse.....	2300	"	230.00
" Nouv.-Brunswick.....	2279	"	227.90

LA CROSSE

Samedi dernier, avait lieu, rue Sherbrooke, une magnifique et intéressante partie de Crosse entre les membres mariés du Club Montréal. Comme nous l'avons annoncé, il y a six semaines, cette partie est une de celles, dites *complimentary*, qui doivent avoir lieu dans le courant de l'été. De magnifiques cartes d'invitation avaient été envoyées aux nombreux patrons du Club qui se firent un devoir d'assister en grand nombre.

Plus de six cent personnes étaient présentes ; les dames étant en majorité. La bande du Grand Tronc a joué de très beaux airs durant l'après midi.

A trois heures précises, la balle était lancée et le combat s'engageait sur toute la ligne.

Après un quart d'heure de lutte, les célibataires remportaient la première victoire.

Quelques temps après, les élus de l'hyménée mettaient la balle dans les buts et comptaient ainsi une partie en leur faveur.

Les chances étant égales, leurs confrères redoublèrent d'ardeur, mais ils durent succomber de nouveau, les *Benedicts* gagnant la troisième partie.

Le public crut un instant que les vieux champions finiraient par l'emporter, mais le sort en décida autrement.

Les célibataires se mirent résolument au jeu et à leur détermination, il fut facile de voir qu'il disputeraient la victoire jusqu'au dernier soupir.

Leurs efforts furent couronnés de succès car malgré l'opposition formidable qu'ils eurent à surmonter, ils sortirent triomphants de la lutte par la prise des deux dernières parties. Les dames applaudirent à cœur ouvert.

Cette partie a été une belle exhibition du jeu de la crosse, et encore quelques parties de ce genre, le jeu verra certainement ses anciens beaux jours.

Les joueurs mariés étaient ;—Houston, aux drapeaux ; Crosby ; point ; Brady ensuite ; Maltby, au centre ; McDougall et Reinhardt, aux drapeaux de leurs adversaires ; et Whitehead, L. Cushing, Hogaston et Grant dans le champ.

Les célibataires comptaient dans leur camp le jeune Gault, Noyes, Davy, Wood, Patton, J. McGinn, Bowie, Carnegie, McFarlane, Patterson et N. Carnegie.

Le Montréal doit jouer avec les Indiens de St. Régis le samedi avant le premier Juillet, c'est-à-dire le 29 de ce mois.

— Les Shamrocks joueront avec le club Ontario, de Toronto, le jour anniversaire de la Confédération, le premier Juillet.

Comte de L'Assomption

9 Juin 1872

M. le Rédacteur,

Veillez me donner un tout petit espace dans les colonnes de votre journal pour poser deux questions, au Rédacteur d'une certaine petite gazette, qui, actuellement, travaille à donner un peu de vigueur à la popularité agonisante de l'Hon. Ls. Archambeault, en lançant dans le public, quelques nouvelles à sensation.

Le 3 du courant, la Gazette de Joliette disait : il est fortement question que le Pape va prochainement accorder à l'Honorable Louis Archambeault une marque d'honneur, pour ses services rendus à l'Eglise en Canada ?

Le Rédacteur de la Gazette de Joliette, serait-il assez bon pour nous dire, à quelle source il a puisé cette information, et quels sont les services que l'Hon. Ls. Archambeault a rendus à l'Eglise, en Canada : Pour moi, je suis d'opinion que sa Sainteté Pie IX ne récompensera pas celui qui s'est opposé de toutes ses forces au Programme Catholique, et l'a même appelé " un document servant à tromper les populations. "

Honorable Louis, si vous eussiez été Programmiste sincère vous n'auriez pas trahi la cause des Catholiques du Nouveau-Brunswick !

Pie IX ne récompensera pas celui qui accusait L'Evêque de Montréal d'avoir divisé sa ville épiscopale, en paroisse, contrairement aux dispositions de la loi civile.

Je suis d'avis que l'Hon. Louis Archambeault aurait bien du mal pour prouver que le Droit Canon si scrupuleusement suivi par notre Saint Evêque, doit plus aux exigences et aux caprices d'une loi laïque.

Pie IX, très certainement, ne récompensera pas L'Hon.

Louis, pour le vote anti-catholique qu'il a donné, à Ottawa, dans la question des Ecoles Catholiques du Nouveau-Brunswick.

Que la Gazette de Joliette, sache bien, qu'il ne sera pas facile d'effacer le stigmate que le vote du 29 de mai a imprimé au front de l'Honorable Louis Archambeault, et qu'elle ne réussira à jamais rendre populaire, celui qui a abusé de la confiance des Catholiques.

Citoyens du comté de l'Assomption, répudions celui qui a soutenu, par son vote, la cause du protestantisme, au détriment du Catholicisme.

Soyons conservateurs, non pas des positions lucratives, mais des principes religieux ; seule base solide de toute société bien organisée.

Habitants, mes compatriotes, ne vous en laissez pas imposer par les discours empoués et spécieux que vous feront l'Honorable Louis Archambeault et ses amis, pour excuser le vote du 29 mai, qui condamne 100, 000 co-réligionnaires d'une province, à subir les persécutions d'une majorité fanatique.

Levons-nous, ranimons notre foi, réchauffons notre zèle, et choisissons pour nous représenter, au parlement fédéral, un homme qui se déclarera franchement catholique et s'engagera sincèrement de périr sur la brèche, le drapeau de notre foi, à la main, plutôt que de sacrifier les principes religieux, à la popularité de Sir John, chef d'une loge maçonnique et de Sir George Etienne Cartier persécuteur de son Evêque.

UN CULTIVATEUR

PARTANT POUR LA PÊCHE.—Un honnête épicié de Macoua a reçu la semaine dernière de trois sportmen de la localité partant pour une partie de pêche, la commande suivante que nous reproduisons textuellement pour l'édification du lecteur :

Cher monsieur, comme je pars avec deux amis pour une excursion de pêche je vous prie de vouloir bien faire délivrer au porteur les articles suivants, que vous chargerez soit au compte de Jack Brown soit à celui de Ben Lockett, selon qu'il vous plaira, l'un étant aussi bon que l'autre.

1o. Quatre livres de sel fin et un petit tonneau de Whiskey.

2o. Une livre de poivre noir moulu et une dame jeune de whiskey.

3o. Dix livres de lard et une grande cruche de whiskey.

4o. Un bon jambon entoilé et six bouteilles-quart de whiskey.

5o. Trois bonnes et solides lignes de pêche et trois bouteilles de poche de whiskey.

6o. Un paquet de larges hameçons de Limerick et un gallon de whiskey dans tel vieux vase dont vous ne vous serviez pas au magasin.

7o. Enfin une livre de sucre blanc et une petite cruche de whiskey.

En hâte et tout à vous.

P. C.

P. S.—Comme nous serons plusieurs jours absents et que les serpents sont très dangereux cette année sur les bords du fleuve, mon docteur, qui sort d'ici, m'a donné avis de me pourvoir de whiskey comme médicament. Veuillez donc m'en envoyer quelques gallons et les ajouter sur vos livres, à la note ci-dessus."

De l'âge des papes.

Un ecclésiastique de nos amis dit (l'Univers) nous envoie la note suivante, qui intéressera nos lecteurs :

Aujourd'hui, 13 mai 1872, Notre Très Saint-Père le Pape Pie IX a (quatre-vingts ans) révolus. J'ai recherché, à l'occasion de cet anniversaire, l'âge des souverains pontifes dont il est le successeur. A partir de Grégoire XI, que sainte Catherine de Sienne eut la gloire de ramener à Rome en 1378, l'histoire relate l'âge de tous les papes, à deux ou trois exceptions près. En remontant plus haut, elle laisse souvent ce détail dans l'ombre.

Donc, depuis 1378, sur cinquante-trois souverains pontifes, nous en trouvons (quinze) qui ont dépassé les quatre-vingts ans.

Le dernier de ces vénérables octogénaires est le pape Grégoire XVI, mort en 1846, à quatre-vingts ans huit mois et douze jours. Puis viennent les papes Grégoire XI (1406) Calixte III (1455-1458) et Benoît XII (1724-1730) qui atteignirent ex æquo quatre-vingt-un ans ; et encore, le premier de ces trois pontifes, Grégoire XI, ayant abdiqué l'année même de son élection, à quatre-vingt-un ans, vécut-il jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les papes Alexandre VI (1689-1691) et Pie VI (1775-1799) sont morts à quatre-vingt-deux ans révolus.

Quatre pontifes dépassèrent l'âge de quatre-vingt-trois ans. Grégoire XII (1572-1585). Innocent X (1644-1655), Benoît XIV (1840-1758) et Pie VII (1800-1823.)

Un seul, Paul III (1534-1549), mourut après avoir atteint sa quatre-vingt-quatrième année.

Trois vécut jusqu'à quatre-vingt-six ans : Boniface VIII (1294-1303), Clément X (1670-1676), Innocent XII (1691-1700).

Un seul, le Pape Clément VIII (1720-1740) atteignit quatre-vingt-huit ans ; et un autre, le plus âgé de tous, depuis 1378, le Pape Paul IV, de sainte mémoire, élevé sur le siège de saint Pierre à quatre-vingt-neuf ans, en 1555, vécut encore quatre ans et atteignit par conséquent sa quatre-vingt-treizième année.

Paul IV n'est cependant pas le doyen d'âges des papes ; en remontant au delà de 1378, on trouve en effet le souverain pontife Grégoire IX, le saint ami de saint François d'Assise et de saint Dominique, qui, ayant quatre-vingt-six ans au moment de son élection, en 1227, régna près de quatorze ans et mourut presque centenaire, en 1241, après avoir eu le bonheur et l'honneur de canoniser Saint François d'Assise et sainte Claire, saint Dominique, saint Antoine de Padoue et sainte Elisabeth de Hongrie, dont il avait été le père spirituel et le tuteur.

Jean XXIII, mort en 1334, après un règne de dix huit ans, avait dépassé sa quatre-vingt-dixième année ; et Célestin III (1191-1168), sa quatre-vingt-douzième année. Parmi les papes dont l'âge a été consigné dans l'histoire, nous en trouvons (vingt) qui ont dépassé plus ou moins l'âge auquel Pie IX est arrivé aujourd'hui. Tertiaire de saint François et resplendissant de vertu, comme le doyen d'âge de la papauté, Grégoire IX, il vivra, nous l'espérons, longtemps encore, pour la plus grande gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour l'honneur du Siège apostolique et de la Vierge immaculée, pour le salut et la sanctification de son troupeau.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Cyrille Gervais et Joseph Giroux, Marchands Epiciers, tous deux de la Cité de Montréal, et faisant affaires en société comme tels, sous la raison sociale de Gervais et Cie., tant individuellement que comme membres de la dite Société.

Faillis

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, coin des Rues Seaton et Blake, dans la Cité de Montréal, Jeudi le quatrième jour de Juillet prochain, à onze heures A. M., pour recevoir l'état de leurs affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic par interim.
bf-40.

Montréal, 17 Juin 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de John Scott, de la Cité de Montréal, courtier et commerçant.

Failli.

Je soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

L. JOS. LAJOIE.
Syndic Officiel.
bf-40.

Montréal, 13 Juin 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Angelo M. F. Gianelli, de la Cité de Montréal, marchand.

Failli.

Le Failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires No. 158 Ruelle Fortification, en la Cité de Montréal, vendredi le 28ème jour de Juin courant, à 3 heures p. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic Provisoire.
bf-39.

Montréal, 5 Juin 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Poitras, fils, de la Cité de Montréal, Ferblantier.

Failli.

Je Soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 97 Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Vendredi le 12me jour de juillet prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

L. JOS. LAJOIE.
Syndic.
bf-39.

Montréal, 11 Juin 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Morin, ferblantier de la Cité de Montréal, individuellement et comme ayant fait affaire avec Norbert Legros, sous les nom et raison de "Morin et Legros," et aussi comme ayant ci-devant fait affaires sous les nom et raison de Joseph Morin et Cie., en société avec Meroduc Laporte, plâtrier de la Cité de Montréal.

Failli.

Le Failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice, en la Salle des Faillites en la Cité de Montréal, vendredi le 28ème jour de Juin courant à 11 heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic Provisoire.
bf-39.

Montréal, 5 Juin 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Michel Craig, ci-devant commerçant de la Cité des Trois-Rivières, et maintenant de la Cité de Montréal.

Failli.

Le Failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir au Palais de Justice en la Salle des Faillites en la Cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de Juillet prochain à 11 heures a. m., pour recevoir un état des affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic Provisoire.
bf-39.

Montréal, 6 Juin 1872.



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BANQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 